

Communiqué de Presse

Contrat-type de syndic du CNTGI :

La suite (très intéressante) de notre communiqué de Presse

du 14 novembre 2014

Suite à notre communiqué de Presse du 14 novembre dernier (voir : www.unarc.fr/gga1), nous avons reçu des informations rassurantes du ministère du Logement :

« Il n’y a pas de contrat-type du CNTGI. Il aura le contrat-type du ministère qui sera donné pour avis au CNTGI ».

Très bien. Visiblement le ministère a pris (suite à l’envoi de notre analyse de six pages aux deux ministères, Logement et Justice) la mesure des nombreux problèmes que nous évoquions et rédigera - nous l’espérons un décret - (**SON** décret) en tenant compte d’un véritable équilibre entre les intérêts des copropriétaires et des professionnels, ce qui n’est pas le cas du projet du CNTGI.

Nous allons d’ailleurs rencontrer très rapidement le ministère du Logement à ce sujet